



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2018-053

PUBLIÉ LE 30 MAI 2018

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2018-05-30-014 - Arrêté préfectoral portant abrogation de la nomination du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture de la Drôme (2 pages) Page 3

26-2018-05-30-015 - Arrêté préfectoral portant suppression de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture de la Drôme (2 pages) Page 6

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2018-05-30-014

Arrêté préfectoral portant abrogation de la nomination du
régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la
Préfecture de la Drôme



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture de la Drôme

Valence, le 30 mai 2018

Secrétariat Général
Affaire suivie par : Marc HERNU
Tél. : 04 75 79 28 05
Courriel : marc.hernu@drome.gouv.fr

Arrêté Préfectoral N° portant abrogation de la nomination du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture de la Drôme

Le Préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Drôme du 1^{er} novembre 1952 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Préfecture de la Drôme ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Drôme du 15 avril 2008 nommant Mme Odile BREUILLARD régisseur titulaire de la Régie de recettes de la Préfecture de la Drôme à compter du 5 mai 2008 ;

3, boulevard Vauban – 26030 VALENCE cedex 9 – Téléphone : 04.75.79.28.00 - Télécopie : 04 75 42 87 55

Site Internet de l'État en Drôme : <http://www.drome.gouv.fr>

accueil du public du lundi au vendredi de de 8h30 à 12h et de 14h à 16h



Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté du 15 avril 2008 portant nomination de Madame Odile BREUILLARD en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes de la Préfecture de la Drôme est abrogé.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, dont une copie sera transmise à M. le Ministre de l'Intérieur, à M. le Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes, à M. le Directeur régional des finances publiques.

Fait à Valence, le 30 mai 2018

Le Préfet,
Pour le Préfet, par délégation,
Le secrétaire général,
- signé -
Frédéric LOISEAU

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2018-05-30-015

Arrêté préfectoral portant suppression de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture de la Drôme



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture de la Drôme

Valence, le 30 mai 2018

Secrétariat Général

Affaire suivie par : Marc HERNU
Tél. : 04 75 79 28 05
Courriel : marc.hernu@drome.gouv.fr

Arrêté Préfectoral N° portant suppression de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture de la Drôme

Le Préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis conforme du (date) émis par le directeur régional des finances publiques, comptable assignataire.

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: L'arrêté du 1^{er} novembre 1952 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Préfecture de la Drôme est abrogé.



Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera transmise à M. le Ministre de l'Intérieur, à M. le Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes, à M. le Directeur Régional des Finances Publiques.

Fait à Valence, le 30 mai 2018

Le Préfet,
Pour le Préfet, par délégation,
Le Secrétaire Général,
- signé -
Frédéric LOISEAU